

30 ans de la CSD
22 mars 2014
Discours de Madame la Ministre de la Santé à la Cocof
Céline Fremault

Madame la Vice-Première Ministre,
Monsieur le Ministre, cher Rachid,
Monsieur le Député-Bourgmestre, cher Charles,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir d'être parmi vous, à l'occasion des 30 ans de la Centrale de Soins et de Services à Domicile, encore plus dans ce si beau lieu qu'est l'Hôtel de Ville de la Commune de Saint-Gilles.

L'enjeu que vous abordez aujourd'hui à l'occasion de votre 30ème anniversaire me tient énormément à cœur. Le défi du maintien à domicile de nos aînés est un défi pour les prochaines années.

De plus en plus, nos aînés atteignent des âges vénérables, c'est une réalité que nous vivons tant à Bruxelles, qu'en Wallonie. Si c'est une bonne nouvelle, d'autant qu'elle s'accompagne d'une amélioration de l'état de santé pendant la durée de la vie, et si nous nous devons d'être particulièrement attentifs aux besoins de ces personnes, nous nous devons dans le même temps d'être à l'écoute de ceux et de celles qui leur consacrent du temps, c'est à dire vous, Mesdames et Messieurs. Les soins aux personnes âgées dans leur lieu de vie nécessitent de travailler aux différents aspects de l'aide, ce que vous faites au quotidien, et je tiens vivement à vous en remercier.

Je nomme souvent votre branche comme étant celle des « métiers du cœur », ces métiers qui ont toute leur importance dans notre démarche de permettre à nos aînés de rester chez eux, dans les meilleures conditions. De l'infirmier, au kiné en passant par l'ergothérapeute, ces professionnels de terrain font un travail de qualité.

Dans cette perspective, nous avons d'ailleurs créé un Service Intégré de Soins à Domicile, dépendant de la Cocof. Sous la forme d'une ASBL, ce service regroupe la plupart des types d'intervenants à domicile. Parmi ceux-ci, on peut citer à titre d'exemple les médecins généralistes, les infirmières à domicile, les kinésithérapeutes, les centres de coordination de soins et services à domiciles qui assurent toute une série de services primordiaux, comme les aides familiales, la distribution des repas, la télévigilance, les ergothérapeutes. S'y trouvent également les services de soins palliatifs ainsi que la Plate-Forme de soins palliatifs. Même les pharmaciens y sont représentés.

Cela me permet d'insister sur l'importance des collaborations qui doivent exister entre tous les services et les professionnels de terrain qui travaillent au bénéfice de nos seniors.

Ce qui me permet d'embrayer sur un sujet d'actualité que vous avez très certainement remarqué. La Commission Affaires sociales de la Chambre a voté récemment une proposition de loi octroyant un statut spécifique pour les « aidants proches ». Il s'agit d'une réelle reconnaissance pour ces personnes qui donnent de leur temps pour les autres. Cette avancée importante permettra, j'en suis convaincue, de favoriser les collaborations entre les « aidants proches » et les professionnels qui forment vos équipes. Cette

complémentarité de services sera au profit de vos nombreux bénéficiaires, ce qui leur permettra de rester le plus longtemps chez eux, et ce dans les meilleurs conditions.

En guise de conclusion, j'aimerais vous souhaiter une nouvelle fois un très bon 30ème anniversaire et une bonne continuation pour les années à venir. Mais aussi saluer le travail de qualité que vous réalisez au quotidien.

Je vous remercie de votre attention.

Céline Fremault